

.6 30 23795(R)

CA1  
EA513  
97I53  
FRE  
DOCS

Department of Foreign Affairs  
and International Trade

Ministère des Affaires étrangères  
et du Commerce international

---

## COLOMBIE

### *Guide à l'intention des exportateurs et investisseurs canadiens*

b 3023795(F)

# COLOMBIE

Dept. of External Affairs  
 Min. des Affaires extérieures  
 MAY 20 1997  
 RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY  
 RETOURNER A LA BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE

Guide à l'intention des exportateurs et investisseurs canadiens

43279.280

*English version available*

# COLOMBIE

## Guide à l'intention des exportateurs et investisseurs canadiens

### Table des matières

#### **1.0 Climat commercial favorable pour les entreprises canadiennes**

- 1.1 Privatisation
- 1.2 Système politique et juridique
- 1.3 Présidence
- 1.4 Politique économique
- 1.5 Succès récents du Canada en Colombie

#### **2.0 Secteurs prioritaires**

- 2.1 Produits et systèmes de technologie de pointe
- 2.2 Agriculture et secteur de l'alimentation
- 2.3 Secteur pétrolier et gazier
- 2.4 Programme de distribution intensive de gaz naturel
- 2.5 Aérospatiale et défense
- 2.6 Électricité et énergie
- 2.7 Secteur de l'environnement

#### **3.0 Investissements étrangers**

#### **4.0 Le succès par le partenariat**

- 4.1 Recours à des agents, représentants et distributeurs
- 4.2 Coentreprises/licences
- 4.3 Marche à suivre pour établir une entreprise
- 4.4 Organisation des entreprises
- 4.5 Ventes au gouvernement

#### **5.0 Usages**

#### **6.0 Lignes de crédit de la SEE**

#### **7.0 Pour renseignements**

- 7.1 Organismes du gouvernement colombien
- 7.2 Associations et chambres de commerce de Colombie
- 7.3 Entreprises colombiennes d'études de marché
- 7.4 Banques commerciales de Colombie
- 7.5 Ambassade du Canada — Bogotá (Colombie)
- 7.6 Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
- 7.7 Sites Web qui peuvent être utiles

#### **8.0 Annexe — Économie intérieure**

## Colombie

### Climat commercial favorable pour les entreprises canadiennes

La Colombie, marché de quelque 35 millions de consommateurs, occupe une position stratégique à l'entrée de l'Amérique du Sud et a des installations portuaires sur deux océans. Elle jouit également d'un accès privilégié au marché des pays voisins grâce à une gamme d'accords de libre-échange comme le Pacte andin et à des accords bilatéraux avec le Chili et le Mexique.

La Colombie a un enviable bilan au plan de la croissance économique, qui a été ininterrompue pendant près d'une quarantaine d'années et a atteint une excellente moyenne de 5 % au cours des dernières années. L'incertitude politique et un rajustement monétaire excessif ont freiné la croissance en 1996; la progression du PIB est restée légèrement en deçà de 3 %. Mais les indicateurs laissent entrevoir une reprise en 1997.

L'application de la politique colombienne d'« apertura » (ouverture de l'économie) adoptée au début des années 90 s'est poursuivie, ce qui s'est traduit par la baisse des droits sur les importations, un accroissement des importations de biens de consommation et, plus important encore, une modernisation des usines et de l'appareil industriel.

L'économie colombienne est l'une des plus stables et dynamiques de l'Amérique latine. Le pays n'a aucun problème de balance des paiements et il jouit d'une excellente cote de crédit. La Colombie et le Chili sont les deux seuls pays d'Amérique latine qui ont une cote élevée de solvabilité de Standard and Poors. La Société pour l'expansion des exportations du Canada accorde une excellente cote à la Colombie et lui a consenti un certain nombre de lignes de crédits par l'entremise de banques colombiennes.

La Colombie consacre des montants énormes aux télécommunications, à l'aviation, à l'agro-alimentaire et aux biens de consommation, ainsi qu'au secteur pétrolier, tant pour la mise en exploitation de nouveaux gisements que pour la construction de pipe-lines. Les exportations de pétrole dépassent actuellement le demi-million de barils par jour, et elles devraient atteindre le million d'ici l'an 2000. Des compagnies canadiennes ont une bonne longueur d'avance dans ce secteur. Canadian Occidental Petroleum Ltd., TransCanada PipeLines et la Compagnie Pipeline Interprovincial sont d'importants investisseurs dans le secteur pétrolier et gazier de la Colombie.

La « décertification » de la Colombie par les États-Unis, qui a entraîné le blocage des crédits d'exportation de l'Eximbank américaine, a ouvert des débouchés à des entités financières canadiennes comme la SEE et les banques privées du Canada ainsi qu'aux filiales canadiennes de sociétés américaines qui n'ont plus accès aux crédits de l'Eximbank.

## Privatisation

La législation colombienne sur les investissements, conçue pour encourager l'investissement étranger et le rapatriement des bénéfices, les positions majoritaires d'intérêts étrangers et un régime d'approbation gouvernementale minime rendent le climat très favorable aux investissements. La politique de privatisation du pays reste aussi solidement établie et elle donne d'importantes possibilités d'investissement dans des centrales électriques, des chemins de fer, les mines et les banques, et dans des projets d'infrastructure.

Le gouvernement colombien s'est lancé en 1991 dans un ambitieux programme de privatisation. Depuis, les ports du pays, des parties de son réseau ferroviaire, la téléphonie cellulaire et le service interurbain intérieur, six banques, huit industries chimiques, trois entreprises de construction navale, six entreprises agro-industrielles, une entreprise de pêche et une chaîne de points de vente d'essence au détail, entre autres choses, ont été vendus à des exploitants du secteur privé.

En 1996, deux centrales hydro-électriques et la plus grande usine de production de nickel en Amérique du Sud ont été privatisées. D'autres institutions financières de l'État, centrales électriques, routes, chemins de fer et aéroports passeront entre les mains du secteur privé en 1997.

Le secteur privé attend avec impatience la privatisation de Telecom, la société de télécommunication d'État et, peu après, l'ouverture du secteur des appels interurbains internationaux.

La participation du secteur privé à des projets de privatisation est régie par la loi 80 de 1993, Loi générale des marchés publics, qui autorise les intérêts étrangers à soumissionner sur des marchés publics, et la loi 226 de 1995, Loi sur l'aliénation des actifs de l'État, qui concerne la privatisation des entreprises appartenant à l'État.

## Systeme politique et juridique

La République de Colombie a été créée par la constitution de 1863. Son régime de gouvernement est démocratique et décentralisé, et le pouvoir public se divise en trois parties, l'exécutif, le législatif et le judiciaire. De nos jours, la Colombie est partagée en 32 « departamentos » (États) à des fins administratives, et chacun est dirigé par un gouverneur. Les departamentos se subdivisent à leur tour en 1 024 municipalités, dont chacune a un maire et un conseil municipal.

### Présidence

Le pouvoir exécutif est exercé par le président, son Cabinet, les dirigeants des ministères de l'administration publique et d'un certain nombre d'organismes autonomes. Le président, Ernesto Samper, est le chef de l'État, du gouvernement et des forces armées, et il détient le pouvoir administratif suprême. Élu au suffrage universel à des élections qui ont lieu tous les quatre ans, le président ne peut briguer un deuxième mandat. Il nomme les membres de son Cabinet, qui compte actuellement 15 ministres. Le président nomme également les hauts dirigeants de l'administration publique, qui ne font pas partie de la fonction publique. En conséquence, chaque élection entraîne des changements à presque tous les postes importants des ministères et autres institutions gouvernementales. Habituellement, cela se traduit également par de nouvelles orientations, politiques et approches.

Les prochaines élections présidentielles auront lieu en mai 1998. Au moment où il entame la dernière année de son mandat, il semble que le président Samper ait survécu aux controverses qui l'ont poursuivi pendant les deux premières années.

### Politique économique

La Colombie, favorable à un libre-échange qui engloberait tout l'hémisphère, continue d'étendre avec dynamisme ses relations commerciales et profite des retombées du libre-échange rendu possible par des accords conclus avec les pays voisins, en Amérique latine. Le pays, qui a adhéré au Pacte andin avec le Venezuela, l'Équateur, le Pérou et la Bolivie, fait partie d'un marché de 60 millions de consommateurs. Il s'est également associé au Venezuela et au Mexique pour former le G-3 et il a négocié des accords semblables avec le Chili et les Antilles. La moyenne des droits de douane sur les importations, qui était supérieure à 40 % en 1992, est maintenant inférieure à 11,5 %.

La Colombie et ses partenaires du Pacte andin ont établi un Tarif extérieur commun (TEC) qui est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> février 1995. Le TEC comporte quatre taux — 5, 10, 15 et 20 % — qui s'appliquent à la plupart des produits. Dans le cadre du TEC du Pacte andin, la Colombie a harmonisé son tarif de quatre taux avec ceux du Venezuela et de l'Équateur, même s'il subsiste quelques exceptions propres à

chaque pays. (La Bolivie a conservé sa structure tarifaire à deux taux, 5 et 10 %, et le Pérou, qui a lui-même suspendu temporairement sa participation au Pacte andin, a une structure tarifaire à deux taux, 15 et 20 %.)

### Succès récents du Canada en Colombie

La Colombie est pour le Canada le 26<sup>e</sup> marché d'exportation dans le monde entier, et le quatrième en Amérique latine, derrière le Mexique, le Brésil et le Venezuela. En 1996, les exportations canadiennes vers la Colombie ont atteint 419 millions de dollars canadiens, en progression par rapport aux 392 millions de 1995. Les principales exportations sont le blé, les légumineuses à grains, le malt, le papier journal et d'autres produits de papier, le cuivre, le matériel de télécommunication, les machines, l'amiante, les véhicules automobiles et les pièces, le matériel électronique, le polythène et les polymères, les produits chimiques, les aliments transformés et les boissons.

Un intérêt se manifeste pour la collaboration avec des entreprises canadiennes, car le Canada est en train de se faire rapidement beaucoup mieux connaître comme source de technologie et de produits de qualité. Cette évolution s'explique en grande partie par l'activité, en Colombie, de sociétés canadiennes de premier plan comme Bell Canada International, TransCanada PipeLines, la Compagnie Pipeline Interprovincial, Northern Telecom, Bell Helicopter, Bombardier, Labatt et McCain Foods Ltd.

Bell Canada International détient une participation de plus de 50 % dans Comcel, le fournisseur de services de téléphonie cellulaire qui remporte le plus de succès en Colombie. Grâce à une commercialisation dynamique, à un service à la clientèle de qualité supérieure et à des produits innovateurs, Comcel détient aujourd'hui plus de 51 % du marché dans la région orientale du pays.

Avec une participation de 34 % au capital, TransCanada PipeLines Ltd. est le gestionnaire de projet et l'exploitant du projet de gazoduc TransGas de Occidente S.A. Il s'agit d'un pipe-line de 20 pouces de diamètre et de 344 km de long dont l'exploitation devrait débuter au début de 1997. TCPL a également des intérêts de 17,5% dans le projet d'oléoduc Cusiana-Cupiagua Oil et est le coexploitant de ce pipe-line. Le projet Cusiana comprend 800 kilomètres de pipe-line d'un diamètre de 30 et de 36 pouces, ainsi que des installations portuaires et de stockage.

La Compagnie Pipeline Interprovincial a une participation de 17,5 % dans Orensa, le projet d'oléoduc Cusiana-Cupiagua, et est coexploitant de ce pipe-line. La conduite de Cusiana devrait avoir une capacité de transport de 500 000 barils par jour.

Au cours de l'année écoulée, la Colombie a vu s'intensifier fortement l'activité d'investissement du Canada dans les secteurs des communications et de l'énergie,

les investisseurs canadiens participant à des projets valant plus de 3 milliards de dollars américains. Des investissements dans d'autres secteurs sont à l'étude.

Au début de 1996, McCain Foods Ltd. a acheté Prodelpo de Medellin, entreprise moyenne de transformation de la pomme de terre et du yucca qui détient une bonne partie du marché de Medellin. L'acquisition couronne deux années de recherche sur les données agronomiques du marché colombien de la pomme de terre et sur les capacités de production de Prodelpo. McCain Andina S.A distribue maintenant ses frites et ses légumes congelés dans le réseau des supermarchés de Colombie et les établissements franchisés de chaînes comme McDonald. L'objectif ultime de McCain Andina S.A. est d'exporter dans tout le marché andin.

Au moment où s'annonce la libéralisation du secteur des appels interurbains, Nortel est bien positionnée pour s'emparer d'une partie appréciable du marché colombien du matériel de téléphonie. La société participe actuellement à un projet visant à installer 220 000 lignes téléphoniques dans la région de Bogotá, dans le cadre du projet « Capitel » de Telecom (société nationale de téléphone).

Trente-quatre hélicoptères Bell Textron 212 et trois Bell Textron 412 répondent à des besoins en transport aérien en Colombie. Utilisés par des usagers des secteurs public et privé, ces appareils utilitaires canadiens font quotidiennement leurs preuves.

Les lignes aériennes Aires transportent des Colombiens à bord de cinq Dash 8 de Bombardier. La compagnie Aires est satisfaite des appareils canadiens et envisage d'agrandir sa flotte.

La bière Labatt Bleue se vend maintenant en canettes dans tous les grands supermarchés colombiens, et elle se vend aussi en bouteilles dans les restaurants chics de tout le pays. Même si cette bière n'a fait son apparition que récemment sur le marché colombien, elle n'est pas loin derrière d'autres bières importées bien connues comme la Heineken, la Corona et la Miller.

Les exportations canadiennes en Colombie devraient s'accroître en 1997. Les augmentations devraient toucher les secteurs suivants : télécommunications, secteur pétrolier et gazier, matériel d'électricité, matériel d'aviation civile, géomatique, produits agro-alimentaires, matériel et équipement du secteur pharmaceutique, et produits et services environnementaux.



## Secteurs prioritaires pour le Canada en Colombie

### Produits et systèmes de technologie de pointe

Le Canada est bien implanté sur le marché colombien des télécommunications et ses entreprises sont florissantes. Comme le secteur des télécommunications évolue et est ouvert à la concurrence dans le secteur interurbain, les occasions de vente et de coentreprise avec des sociétés colombiennes se multiplieront; il existe dans ce secteur d'excellentes occasions d'investissement. Les télécommunications demeurent une priorité d'investissement pour le gouvernement, qui est déterminé à augmenter le nombre de lignes par habitant et à le porter à plus du double de ce qu'il est maintenant. Il faudra pour cela des milliards de dollars d'investissement dans les années à venir. Les sociétés canadiennes sont bien positionnées pour profiter de ces nouveaux débouchés dans la téléphonie ordinaire, la téléphonie cellulaire et les communications par satellite. Une autre priorité du gouvernement sera le réseau téléphonique rural. Ces projets sont financés par les recettes fiscales provenant des compagnies de téléphone cellulaire. En outre, la Colombie prévoit donner de l'expansion à ses réseaux de fibre optique dans les grandes municipalités, réseaux qui seront interconnectés. Cela ouvrira des débouchés aux fournisseurs de matériel, de câble et de matériel de commutation.

Le marché colombien du matériel de télécommunication est estimé à plus de 300 millions de dollars américains et devrait croître au rythme de 7 % par année jusqu'en 2001. Sur ces 300 millions, on croit que les importations représenteront 270 millions de dollars américains.

Le droit de fournir de nouveaux services de communication et de télécommunication sera accordé à des sociétés colombiennes et étrangères par des accords de concession, ce qui ouvre un marché estimé à un milliard de dollars américains en 1996-1997 et promet pour la période de 1996-2000 de nouveaux investissements publics de 4,5 milliards de dollars américains. L'ensemble du marché a déjà pris de l'expansion, conséquence de la libéralisation, par le gouvernement colombien, des services à valeur ajoutée, des réseaux privés et des services cellulaires, et de l'abaissement des droits sur les importations. La politique de privatisation des services des interurbains nationaux et internationaux, en 1997, ainsi que les grands plans de modernisation de la période 1996-1998 font de la Colombie un marché très prometteur pour les fabricants de matériel et fournisseurs de services canadiens dans le secteur des télécommunications.

Les grands exploitants et fournisseurs canadiens du secteur des télécommunications profitent de cette croissance du marché colombien. Comcel, filiale de Bell Canada, détient en ce moment plus de 51 % du marché de la téléphonie cellulaire dans l'est de la Colombie, et ce marché est sur le point de connaître une nouvelle poussée de croissance. Nortel est également un protagoniste important sur le marché de la téléphonie en Colombie, car elle est en

train d'installer près d'un demi-million de lignes téléphoniques à Bogotá et dans les environs, ainsi que du matériel de commutation par paquets de données et des autocommutateurs privés dans des entreprises colombiennes.

La géomatique est un marché en expansion sur lequel des entreprises réussissent bien et sont promises à de nouveaux succès. Comme le gouvernement colombien accorde une attention renouvelée à l'environnement et à la gestion des ressources, il y aura de plus en plus d'occasions qui se présenteront dans les sociétés multinationales de prospection, la société pétrolière nationale et les organismes environnementaux.

En dehors du marché de la téléphonie, il y a des possibilités d'investissement et de vente de matériel dans le secteur récemment privatisé de la télévision. On s'attend que des concessions seront accordées à un certain nombre de chaînes régionales, qui se transformeront éventuellement en chaînes nationales. Les grands conglomérats industriels seront en tête de liste, parmi les entités qui obtiendront ces concessions. Le radiodiffuseur d'État modernisera également son matériel et il est déterminé à étendre sa couverture. Il aura donc besoin de matériel de transmission et de matériel connexe.

## Agriculture et secteur de l'alimentation

La Colombie a une classe moyenne de consommateurs qui augmente rapidement. Ces consommateurs sont friands de produits importés. Les importations totales, depuis l'« apertura » de 1992 ont connu une hausse vertigineuse, passant de 147 millions de dollars canadiens cette année-là à un montant estimatif de 822 millions de dollars canadiens en 1996. Le revenu disponible est également en progression, les goûts évoluent et les aliments importés sont de plus en plus acceptés. Les modes de vie se transformant, les consommateurs dépendent de plus en plus des aliments transformés ou prêts à l'emploi, dont un grand nombre ne sont pas produits sur place. L'expansion des chaînes de supermarchés géants et l'implantation de chaînes internationales qui concurrencent les marchés locaux ouvrent de très importants débouchés aux producteurs canadiens de denrées alimentaires. À la faveur de la politique colombienne d'« apertura » — ouverture de l'économie — les consommateurs ont maintenant toute une gamme de nouveaux choix. Ils utilisent cette nouvelle faculté de choisir et sont de plus en plus à la recherche des produits de la meilleure qualité et présentant la meilleure valeur. Comme ils ont de moins en moins de temps pour faire la cuisine, ils emploient de plus en plus d'aliments importés pour résoudre cet important problème de manque de temps.

Ce nouvel intérêt pour les aliments importés a été satisfait en grande partie par le Venezuela, le Chili, l'Équateur et les États-Unis, ce dernier pays occupant une place dominante avec 28,3 % du marché (157 millions de dollars canadiens) en 1995. Les exportations canadiennes d'aliments transformés vers la Colombie ont progressé, s'établissant à 6,3 millions de dollars, et cette tendance se maintient.

L'ensemble du marché des aliments transformés est estimé à 1,3 milliard de dollars canadiens en 1996, ce qui en fait la plus grande industrie manufacturière en Colombie, puisqu'elle représente 23 % de toutes les activités de fabrication. L'industrie alimentaire colombienne se développe de plus en plus vite et elle tente de suivre, lorsque c'est possible, le modèle établi par certains des produits importés. Mais elle aura du mal, pendant un certain temps, à faire face à la concurrence sur les plans de la qualité, de l'emballage et, dans bien des cas, des prix.

Les produits agricoles (blé, légumineuses à grain, orge, etc.) sont depuis longtemps le point d'appui des exportations agricoles canadiennes (de 80 à 100 millions de dollars canadiens) et le resteront aussi loin qu'on puisse prévoir. Le bétail et les produits zoogénétiques continuent également de jouer un rôle important pour la consolidation du rôle du Canada comme fournisseur primaire de produits et services agricoles.

## Secteur pétrolier et gazier

Comme on approche du plein développement de la deuxième phase de mise en valeur des gisements de Cusiana, les partenaires exploitants auront besoin d'investissements pour exploiter tout le potentiel de production. Dans des travaux d'infrastructure connexes, des sociétés canadiennes ont décroché un important marché de construction et d'exploitation du nouvel oléoduc d'exportation et du gazoduc. Les deux pipe-lines devraient être utilisés à fond en 1997. Les fournisseurs canadiens peuvent profiter d'occasions d'affaires dans le matériel et les fournitures des pipe-lines et dans les systèmes connexes, au fur et à mesure que le réseau prendra de l'expansion, au gré des nouvelles découvertes de pétrole et de gaz.

On s'attend également à une autre série d'appels d'offres portant sur de nouveaux droits de prospection. Les entreprises de prospection et de production auront donc l'occasion de prendre part au développement du secteur pétrolier colombien, qui prend de l'expansion.

À la fin de 1996, Canadian Occidental Petroleum Ltd. a obtenu d'importantes concessions de prospection en Colombie. Les travaux ont débuté.

En septembre 1996, un important gisement de pétrole a été découvert dans le département de Cundinamarca, près de Medina. Selon les premières estimations, ce gisement serait plus important que celui de Cusiana, avec près de 700 millions de barils de pétrole.

Les réserves totales de brut de la Colombie sont estimées à 3,5 milliards de barils. Les réserves de gaz naturel sont d'environ 10 000 milliards de pieds cubes.

La société pétrolière d'État (ECOPETROL) et les sociétés privées qui lui sont liées par des contrats d'association sont optimistes au sujet des zones où elles font de la prospection. Les plus prometteuses sont celles qui sont situées dans les plaines orientales de la Colombie (Llanos Orientales), près de la région où ont été faites les plus importantes découvertes d'hydrocarbures en Colombie, au début des années 90 (les champs Cusiana-Cupiagua-Volcanera). La mise en valeur de ces gisements et d'autres travaux prometteurs de prospection devraient permettre à la Colombie d'accroître sa production de pétrole, qui passerait d'une moyenne de 600 000 barils par jour en 1996 à environ un million de barils par jour en l'an 2000.

Une priorité du gouvernement de la Colombie est la promotion de programmes de développement économique et social, qui sont partiellement financés par l'exploitation des nouvelles ressources. La construction d'un nouveau réseau d'oléoducs et de gazoducs fait partie de ce programme. En ce moment, environ 2 100 kilomètres de gazoducs sont en construction. TransCanada PipeLines Ltd. et la Compagnie Pipeline interprovincial achèvent la construction d'un oléoduc de 792 kilomètres qui relie les gisements Cusiana-Cupiagua à la côte atlantique. Le

réseau de pipe-lines polyvalents et d'installations d'entreposage de divers hydrocarbures est en expansion. On estime que les investissements dans le secteur pétrolier et gazier de la Colombie s'élèveront à 1,3 milliard de dollars américains par année pendant les dix prochaines années.

Pour encourager de nouveaux investissements plus importants dans le secteur pétrolier et gazier, la Colombie a annoncé d'importantes modifications dans les contrats d'association. En outre, le pays a autorisé des appels d'offres pour les droits de prospection dans certaines régions qui avaient été réservées aux travaux de prospection directe d'Ecopetrol. Les nouvelles politiques ont encouragé la prospection, ce qui pourrait permettre de découvrir d'importants gisements. Les entreprises canadiennes devraient surveiller de près les débouchés que le secteur pétrolier et gazier colombien peut offrir pour leurs produits et services.

#### Programme de distribution intensive de gaz naturel

La Colombie a toujours été un consommateur modeste de gaz naturel.

La consommation de gaz naturel dans le secteur résidentiel n'a débuté qu'en 1986, grâce à un gazoduc aménagé entre Ballenas et les villes de Barranquilla et de Cartagena, sur la côte nord. En 1991, le gaz naturel ne représentait que 5 % dans la consommation totale d'énergie en Colombie. La décision du gouvernement d'accroître l'efficacité énergétique a facilité l'application d'un plan de distribution intensive de gaz, prévoyant l'augmentation de l'utilisation de cette source d'énergie dans les foyers, les industries, les commerces et la production d'électricité à Santafé de Bogotá, Medellín et Cali.

Ce programme d'utilisation intensive du gaz est une pièce maîtresse de la politique énergétique du gouvernement. Une priorité du gouvernement sera d'accroître la participation de sociétés internationales privées à la mise en place et à l'exploitation de l'infrastructure du gaz naturel. La planification des réseaux de distribution urbains et ruraux est avancée. Un important appel d'offres a déjà été lancé et porte sur le service à une cinquantaine de municipalités au centre du pays. Les grandes villes planifieront également leurs réseaux par l'entremise de leurs services publics en 1997 et 1998. Ces projets offrent aux entreprises canadiennes de services publics des occasions d'investissement et, aux fournisseurs de matériel et d'équipement, d'importantes possibilités d'exportation.

Les investissements dans le seul transport du pétrole et du gaz ont été estimés à un total d'environ 3,5 milliards de dollars américains au cours des dix prochaines années. Quatre grands projets de pipe-lines couvrant la majeure partie du pays et accordés à des investisseurs privés selon la formule construction-exploitation-cession aideront à accroître le nombre de ménages qui utilisent le gaz naturel. Alors que seulement 600 000 familles ont le gaz en ce moment, il devrait y en avoir 2 millions en l'an 2000.

## Aérospatiale et défense

Comme une grande partie du pays est difficile d'accès, l'aviation est l'un des modes de transport les plus importants en Colombie, notamment pour les passagers. Le réseau colombien des liaisons aériennes est bien développé.

La technologie canadienne de l'aviation est bien connue en Colombie, car les lignes aériennes Aires exploitent cinq Dash 8 de Bombardier et la compagnie Aces exploite neuf Twin Otter. Les forces de l'air et la police nationale de Colombie ont respectivement dix hélicoptères Bell Textron 212.

Vu les ventes d'hélicoptères faites aux forces aériennes et à la police nationale, il devrait y avoir des occasions à saisir dans les domaines de l'entretien et de la révision des appareils. En outre, le ministère de la Défense aura toujours besoin d'hélicoptères, et la Section commerciale de l'ambassade à Bogotá continuera de surveiller la situation. Les forces armées de la Colombie auront aussi besoin d'autres appareils à voilure fixe et de simulateurs de vol pour la formation. La clé du succès, pour réaliser des ventes au ministère de la Défense, c'est de trouver un agent compétent sur place qui soit capable de susciter la demande et la volonté politique. Des modalités attrayantes de financement seront également cruciales, comme pourrait l'être un dispositif encadrant les contacts directs entre gouvernements qui ferait appel aux services de la Corporation commerciale canadienne, société qui a l'expérience des tractations avec le ministère.

La modernisation et la privatisation de plus d'une centaine d'aéroports colombiens, initiatives qui doivent s'échelonner sur les quelques années à venir, offriront des débouchés à de nombreux fournisseurs canadiens de matériel dans divers secteurs. La construction de tours de contrôle, l'aménagement de pistes, l'acquisition de systèmes de sécurité et la modernisation des équipements de navigation et de communication sont autant d'occasions pour les fournisseurs canadiens de technologie de pointe. Le gouvernement colombien investira en tout plus de 40 millions de dollars américains dans les infrastructures aéroportuaires au cours de la seule année 1997.

L'Administration colombienne de l'aviation civile (Aeronautica Civil) conclut des marchés avec des entreprises privées pour la gestion des aéroports du pays. Elle envisage d'élaborer un plan directeur de 20 ans portant sur la décentralisation et l'exploitation de chaque aéroport. Le plan précisera les travaux que l'entreprise devra effectuer pendant la durée du contrat de gestion.

Le plan rendra ainsi les investissements plus alléchants pour les soumissionnaires colombiens et étrangers. Les premiers aéroports à décentraliser sont ceux de Cartagena et de Barranquilla. Devraient venir ensuite ceux de Bogotá, de Cali et de Rionegro. Aeronautica Civil ne procédera pas à d'autres décentralisations avant que ne se fasse une évaluation des efforts réalisés à Cartagena et à Barranquilla.

## Secteur de l'électricité et de l'énergie

En 1994, la capacité installée de production d'électricité en Colombie totalisait 10 107 MW, dont 7 873 MW (78 %) provenant de centrales hydro-électriques, et le reste, 2 234 MW (22 %), de centrales thermiques. Le réseau de production comprend 70 installations : 37 aménagements hydro-électriques, 9 centrales thermiques au charbon et 24 centrales thermiques au gaz et au mazout.

Étant donné qu'on estime que l'économie colombienne connaîtra une croissance annuelle de 4 à 6 % d'ici la fin du siècle, il faudra réaliser des projets qui ajouteront au moins 2 050 MW à la capacité installée pendant la période de 2000-2005 : quatre ou cinq centrales au gaz totalisant 1 200 MW, des installations de production au charbon pour 150 MW et enfin des projets hydro-électriques d'une capacité de 700 MW. Certains de ces projets doivent être mis en chantier dans la période de 1997-2000, pour laisser un peu de latitude, en cas de retards imprévus dans la réalisation (surtout dans le cas des aménagements hydro-électriques). Un grand nombre de ces initiatives seront entreprises ou réalisées par des investisseurs privés.

Pour le moment, un certain nombre de centrales sont prévues ou en sont à une étape avancée des préparatifs. Les voici :

- ▶ centrales au gaz - le projet de 360 MW de Cartagena
  - le projet de 480 MW de Barranquilla
  
- ▶ centrales au charbon - le projet de 150 MW de Paipa IV
  - le projet de 150 MW de Tasajero II
  - le projet de 300 MW de Tibita
  - le projet de 300 MW de San Jorge
  - le projet de 150 MW de Zipa VI
  - le projet de 150 MW d'Amagá
  - le projet de 300 MW de La Loma
  - le projet de 150 MW de San Luis
  
- ▶ hydro-électricité - le projet de 340 MW d'Urrá I
  - le projet de 392 MW de Porce II
  - le projet de 375 MW de Miel I
  - le projet de 90 MW de Riachón
  - le projet de 240 MW de Calima III

La privatisation du secteur de la production d'électricité offrira de nombreux débouchés aux entreprises canadiennes de services publics et fournisseurs de matériel, non seulement pour les ventes de matériel, mais aussi sur le plan des investissements et des coentreprises. Les nouveaux projets dont la réalisation est imminente, surtout du côté des centrales thermiques, seront également intéressants. Le gouvernement tient à éviter le rationnement qui a été imposé

pendant toute l'année 1992 à cause d'une pluviosité insuffisante pour remplir les réservoirs des centrales hydro-électriques. De plus, comme le gaz naturel est mieux distribué à l'intérieur du pays, le nombre de centrales thermiques au gaz devrait augmenter. Dans ce secteur, de nombreux pays, dont les États-Unis, livrent une vive concurrence, et les sociétés canadiennes doivent être prêtes à consacrer une énergie et des ressources importantes à ce marché pour pouvoir y réaliser des projets.

### Secteur de l'environnement

La création du ministère de l'Environnement, en 1994, a mobilisé une plus grande attention sur les pratiques environnementales, et de nombreuses industries s'efforcent de modifier leurs activités en conséquence.

Le ministère colombien de l'Environnement est une nouvelle entité, et il s'est beaucoup occupé de la mise en place de son organisation et de sa structure dans tout le pays. Il a reçu une aide considérable de divers organismes internationaux d'assistance technique, et également du Canada, pour s'organiser et devenir opérationnel. Outre les questions de structure et d'organisation, le ministère a élaboré les normes de réglementation en matière environnementale. Il présentera sous peu son cadre réglementaire, qui sera conforme aux normes internationales établies.

Dès que les normes et les règlements en matière d'environnement auront été adoptés, une grande pression s'exercera sur les municipalités et l'industrie pour qu'elles respectent ces normes, ce qui exigera de leur part de lourds investissements dans des technologies et des procédés nouveaux. Le marché est actuellement très dépendant des sources internationales de technologie et de compétence. Le pays affecte des ressources et dresse des plans dans les domaines de l'assainissement des cours d'eau et du traitement de l'eau, de la gestion des déchets et de la réduction des émissions. Il y aura donc sur le marché d'importantes occasions à saisir pour les entreprises canadiennes qui peuvent fournir de la technologie et des produits dans ces domaines.

Aux termes de la législation environnementale de Colombie, les entreprises doivent également établir le bilan des polluants que leurs activités relâchent dans l'environnement. Le ministère de l'Environnement est en train d'actualiser les normes nationales de qualité de l'air ambiant, et de préparer des mesures législatives pour certaines industries et des investissements dans la préservation et la remise en état des ressources naturelles renouvelables.

En 1995, le gouvernement a débloqué environ 190 millions de dollars sur quatre ans pour lutter contre la pollution atmosphérique dans les villes de Bogotá, Cali, Medellin, Sogamoso et Cartagena.

Un montant supplémentaire de 12,6 millions de dollars américains a été prévu pour



1995-1999 afin de faire la promotion d'opérations industrielles non polluantes dans les secteurs de l'extraction, du raffinage et de la fabrication. Ce programme favorise l'adoption de technologies non polluantes et fait appel aux vastes ressources en énergie et en eau du pays.

L'industrie environnementale est très décentralisée. Chaque département (ou État) a sa propre société régionale autonome (CAR), qui est chargée de la mise en oeuvre des politiques adoptées par le gouvernement national.

Le ministère de l'Environnement a désigné des industries prioritaires en matière d'assainissement : les tanneries, les producteurs de chaux, les fabricants de panela (sucre en blocs), les producteurs de pesticides, les fabricants artisanaux du secteur de l'or, les usines de transformation du cacao et du café et les petites fonderies et carrières. S'il est difficile de faire respecter les exigences de dépollution en Colombie, c'est en grande partie parce qu'un grand pourcentage des producteurs ont des entreprises très petites, inefficaces, qui sont des propriétés familiales et n'ont pas les moyens, sur les plans financier et de la gestion, d'appliquer les coûteuses solutions nécessaires pour régler les problèmes environnementaux. Il faudra par conséquent, pour de nombreuses évaluations environnementales, faire une analyse socio-économique des coûts de l'assainissement.

Il existe un excellent potentiel de participation du secteur privé à l'exploitation et à la gestion des entreprises de services publics qui fournissent l'eau potable. Parmi les autres sous-secteurs prometteurs, notons le matériel de lutte contre la pollution de l'eau, les systèmes de surveillance et de contrôle de la pollution atmosphérique, le matériel de transport et d'élimination des déchets solides et les services de consultation dans le domaine environnemental.

### Investissements étrangers

La législation colombienne sur les investissements vise à encourager les investissements étrangers et le rapatriement des bénéficiaires, et les positions majoritaires d'intérêts étrangers, et prévoit un dispositif d'approbation gouvernementale réduit au minimum.

La Colombie est fière de son climat d'investissement libre et du cadre moderne et concurrentiel dont elle s'est dotée pour attirer des capitaux étrangers. Les trois principes fondamentaux de la législation sont les suivants :

- ▶ Égalité : en Colombie, les investissements étrangers sont traités exactement de la même manière que ceux des investisseurs colombiens.
- ▶ Universalité : les investissements étrangers sont autorisés dans tous les secteurs de l'économie à l'exception de ceux-ci : défense et sécurité nationales; traitement et élimination des déchets toxiques ou radioactifs non produits dans le pays; achat, vente ou location de biens immobiliers; valeurs mobilières garanties par des actifs

immobiliers.

► Autorisation automatique : les investisseurs étrangers n'ont pas besoin d'autorisation préalable pour investir, sauf dans les cas suivants :

- autorisation du ministère national de la Planification pour la prestation de services publics à l'exception de la téléphonie cellulaire; le traitement de déchets toxiques produits à l'intérieur du pays; projets miniers comportant des investissements supérieurs à 100 millions de dollars; projets exigeant une couverture par des entités qui assurent une protection, des garanties ou l'assurance des investissements découlant d'accords internationaux.
- autorisation du surintendant des banques pour tout investissement dont l'objet est une prise de participation de 10 % ou plus dans tout établissement financier; investissements destinés à la mise sur pied d'un établissement financier; fonds d'investissements étrangers dans les cas où on prévoit obtenir plus de 5 % des actions avec droit de vote dans un établissement financier.
- autorisation du surintendant national des valeurs mobilières pour les investissements de portefeuille dans des fonds institutionnels;
- autorisation du ministère des Mines et de l'Énergie pour les projets d'investissement en prospection et en développement de ressources en pétrole et en gaz naturel; le transfert total ou partiel de titres sur des projets pétroliers et gaziers; le raffinage, le transport et la distribution d'hydrocarbures; les projets de prospection, de mise en valeur et de traitement de ressources minières.

### Le succès par le partenariat

#### Recours à des agents, représentants et distributeurs

La loi n'oblige pas les entreprises étrangères qui cherchent seulement à exporter dans le secteur privé colombien à retenir les services d'un agent ou représentant local; elles peuvent traiter directement avec leurs clients. En règle générale, toutefois, il est à conseiller de choisir un agent ou représentant des ventes sur place pour faciliter les procédures d'importation, la promotion des ventes et le service après-vente. Pour les soumissions internationales et les marchés avec le gouvernement colombien, les soumissionnaires étrangers sont tenus d'avoir un représentant légal en Colombie.

Les accords avec les mandataires et les accords de représentation et de distribution sont régis par le code commercial de la Colombie. Le mandataire ou représentant se distingue du distributeur en ce que le premier est légalement lié au mandant et peut conclure des accords juridiques au nom du mandant, tandis que le second est

tout à fait indépendant du mandant. Un distributeur peut acheter des articles à un fournisseur étranger (grossiste) et revendre sur place comme bon lui semble et à ses propres risques, contrôlant ainsi le niveau de ses bénéfices et son mode de commercialisation.

Pour s'assurer les services d'un mandataire, d'un représentant ou d'un distributeur en Colombie, il faut signer un contrat respectant les dispositions du code commercial colombien. Ce contrat doit être enregistré auprès de la chambre de commerce de l'endroit où se trouve le mandataire ou représentant. Les mandats ou accords de représentation n'ont pas à être approuvés par le gouvernement.

### Coentreprises/licences

Les coentreprises et les accords de licence sont en usage en Colombie depuis de longues années et y constituent d'importants moyens d'assurer les transferts technologiques. La législation colombienne a été modifiée pour autoriser ce type d'association de façon à encourager et à promouvoir les investissements étrangers et la protection des droits de propriété intellectuelle.

En Colombie, il est possible de mettre sur pied des coentreprises temporaires pour réaliser un projet ponctuel ou destinées à durer. Le partage de la propriété entre les partenaires canadiens et colombiens peut se faire selon n'importe quelle proportion. L'entité doit être constituée en société auprès d'un notaire, comme n'importe quelle société locale. L'investissement doit également être enregistré auprès de la Banco de la Republica pour que la constitution en société soit légale.

### Marche à suivre pour établir une entreprise

Il y a plusieurs façons d'établir une entreprise en Colombie. L'entreprise peut être une société, un partenariat à responsabilité limitée, une entreprise individuelle ou une filiale ou succursale de société étrangère. Dans chaque cas, la marche à suivre est différente et juridiquement complexe. L'ambassade conseille toujours aux entreprises qui envisagent d'ouvrir un bureau en Colombie de demander des conseils juridiques à un avocat ou à un bureau de comptabilité. On peut se procurer à la Section commerciale de l'ambassade une liste de juristes et de comptables qui peuvent dispenser ces conseils.

(Les procédures générales qui suivent sont présentées à titre d'exemple pour illustrer la complexité de la tâche et faire ressortir la nécessité des conseils juridiques.)

Pour se faire enregistrer en Colombie, une société étrangère n'a plus à faire autoriser préalablement ses investissements en capitaux étrangers par le ministère de la Planification nationale, mais elle doit produire les documents suivants :

- ▶ Documents sur la constitution et les règlements de la société étrangère.

- ▶ Résolution du conseil d'administration de la société mère autorisant l'ouverture d'une filiale en Colombie, avec des détails sur les capitaux affectés à la filiale et sur la nomination des dirigeants et des vérificateurs légaux.
- ▶ Attestation de la chambre de commerce de la localité où la filiale doit s'implanter disant que les extraits des documents mentionnés au premier paragraphe ont été enregistrés.
- ▶ Déclaration de la chambre de commerce indiquant que les documents officiels ont été enregistrés et identifiés.
- ▶ Attestation du gestionnaire et du vérificateur légal disant que les capitaux affectés aux opérations colombiennes ont été versés conformément aux exigences de la loi.

Les documents peuvent devoir être authentifiés par un consulat colombien au Canada, le ministère colombien des Affaires étrangères à Bogotá et la chambre de commerce locale. Si les documents sont jugés en règle, les surintendants des sociétés, des affaires bancaires ou des valeurs mobilières (selon le cas) délivrent les permis nécessaires pour que les opérations débutent en Colombie.

Toutes les sociétés (y compris les filiales de sociétés étrangères implantées en Colombie) doivent s'inscrire au registre de la chambre de commerce de la ville où elles sont situées (avec leurs livres de comptabilité, actes, livres et documents exigés par la loi).

### Organisation des entreprises

Il y a essentiellement trois façons d'établir une entreprise en Colombie :

1. Société locale — Ce mode d'organisation ressemble fort à celui d'une société canadienne. Il ne doit pas y avoir moins de cinq actionnaires, et ils sont responsables des dettes de la société jusqu'à hauteur de leur apport respectif au capital. La société émet des certificats d'actions nominatives qui sont négociables sur le marché boursier. Au moins 50 % du capital autorisé doivent être souscrits et au moins 33 % doivent avoir été versés au moment de la constitution en société.
2. Partenariat à responsabilité limitée — Il s'agit d'une société dont la responsabilité est limitée, comprenant de deux à 25 partenaires qui sont responsables jusqu'à hauteur de leurs apports respectifs. Les capitaux doivent avoir été intégralement versés au moment de la constitution en société et ils doivent se subdiviser en parts égales ou valeurs unitaires, attribuables aux conditions définies dans les règlements et la loi.

3. Filiale de société étrangère — Les filiales sont assujetties aux mêmes règles que les sociétés colombiennes. La responsabilité est limitée au capital attribué. Les filiales doivent être enregistrées auprès d'un notaire public du lieu d'implantation. Des copies légalisées du document de constitution en société, des règlements, de la résolution ou de l'acte d'acceptation de l'établissement de la filiale et des documents établissant leur existence et leur représentation légale doivent être enregistrés.

### Ventes au gouvernement

Les entités de l'administration publique et les entreprises doivent se conformer aux dispositions de la loi 80 du 31 octobre 1993 qui régit les achats et les marchés de l'état ainsi que les entreprises industrielles et commerciales de l'État. En règle générale, tous les particuliers et toutes les personnes morales doivent s'inscrire auprès de la chambre de commerce de leur région afin d'être admissibles, classés et cotés conformément aux dispositions de la loi 80. Les étrangers non domiciliés en Colombie ou les personnes morales étrangères du secteur privé qui n'ont pas de filiale en Colombie et sollicitent des marchés de l'État doivent produire le double de leur enregistrement au registre correspondant dans leur pays d'origine. Ils doivent également produire des documents prouvant leur existence et leur attestation de fonction, selon le cas. En outre, ils doivent nommer un agent ou un mandataire domicilié en Colombie, dûment autorisé à présenter des offres et à exécuter les contrats, et à représenter l'entreprise étrangère devant les tribunaux et ailleurs.

Aux termes de la loi 80, les soumissionnaires colombiens ont un traitement préférentiel. Si les dispositions contractuelles proposées sont égales, l'offre de biens et services faite par des intérêts colombiens a la priorité. Lorsque des entreprises étrangères proposent des conditions identiques, le marché est accordé à celle qui emploie le plus grand nombre de travailleurs colombiens, qui a le plus grand contenu colombien et les meilleures conditions au plan des transferts technologiques.

### Usages dans le monde des affaires

Il est à conseiller d'avoir une certaine connaissance de l'espagnol, même si un grand nombre des hauts dirigeants et gens d'affaires en vue parlent l'anglais.

Les gens d'affaires en visite doivent être munis d'un matériel de promotion de qualité pour les lignes de produits qu'ils proposent. S'il est possible d'avoir des échantillons, les visites auront plus d'effet au stade des négociations préliminaires. Il est préférable d'avoir une documentation en espagnol.

À Bogotá, le temps est presque toujours celui du début de l'automne. Le maximum est de 22 degrés Celsius et le minimum se situe entre 2 et 6 degrés Celsius. Dans une grande partie du reste du pays, le climat est tropical ou semi-tropical.

Le choix des vêtements dépend en grande partie du climat de la région où on prévoit se rendre. À Bogotá (2 600 mètres au-dessus du niveau de la mer) et dans les Andes, la tenue vestimentaire est plus habillée que dans les régions tropicales. Habituellement, le costume, pour les hommes, et une tenue aussi habillée pour les femmes sont de mise pour les rencontres d'affaires et les sorties en soirée. Dans les régions plus chaudes, à moins haute altitude (Medellin, Cali, Barranquilla, Cartagena et d'autres villes côtières) où la température se situe entre 25 et 30 degrés Celsius, la tenue est moins sévère. Le coton est le tissu le plus confortable; d'habitude, les cadres supérieurs portent le veston (qu'ils laissent souvent tomber) et la cravate; c'est la même tenue pour les rencontres officielles. Quant aux femmes, elles portent très souvent une robe de coton.

À Bogotá, les banques sont ouvertes au public de 9 heures à 15 heures du lundi au jeudi, et de 9 heures à 15 h 30 le vendredi. Le dernier jour de travail du mois, les banques ferment à midi. Certaines banques internationales et établissements d'épargne et de crédit ont des heures d'ouverture prolongées et parfois même le service de 24 heures. Les heures d'ouverture des banques, dans les autres villes colombiennes, diffèrent de celles de Bogotá.

Normalement, les magasins sont ouverts de 9 heures à 19 ou 20 heures en semaine et le samedi. Certains ouvrent quelques heures ou toute la journée le dimanche.

Le système métrique est en usage, mais les poids sont indiqués en livres et l'essence se vend au gallon. Dans les villes, les terrains se mesurent en « varas » carrés (80 cm sur 80 cm). Dans certaines régions, les terres rurales se mesurent en « cuadras » ou en « fanegadas » (80 mètres sur 80 mètres); dans d'autres, c'est l'hectare (100 mètres sur 100 mètres) qui est utilisé.

### Lignes de crédit de la SEE

La Colombie est l'un des deux pays d'Amérique latine (le Chili étant l'autre) qui ont une bonne cote de crédit; Standard and Poors accorde au gouvernement colombien une cote BBB. La Colombie offre d'excellentes conditions de risque de crédit pour le financement à moyen et à long termes, vu la stabilité économique du pays et l'excellent bilan de remboursement des obligations étrangères par les entités gouvernementales et paragonnementales. Depuis que les États-Unis ont retiré sa « certification » à la Colombie, en mars 1996, parce que le pays ne se conformait pas aux objectifs américains de lutte contre la drogue, les programmes de l'Export-Import Bank des États-Unis ont bloqué tout nouveau prêt pour la Colombie. La SEE estime qu'il y a là une occasion de consentir de nouveaux prêts pour soutenir les programmes canadiens d'exportation en Colombie.

La Colombie est pour la SEE le plus grand marché de polices d'assurance-investissement étranger, car les risques couverts s'élèvent à plus de 300 millions

de dollars, plus particulièrement dans le secteur pétrolier et gazier et dans les télécommunications. Ces polices protègent l'exportateur contre les risques politiques de guerre et d'insurrection, de transfert et de convertibilité, et d'expropriation.

Les prêts les plus récents de la SEE en Colombie se concentrent dans les transports, l'hydro-électricité et les télécommunications. De nouvelles occasions de prêt ont été décelées dans la vente de matériel industriel et le génie de l'environnement. La SEE est tout à fait prête à envisager de soutenir un large éventail de marchés commerciaux en Colombie où il y a des possibilités d'exportation pour le Canada. Des services peuvent être offerts grâce à un certain nombre de formules souples de financement, selon la structure des projets en cause, y compris au moyen de prêts directs à des banques ou sociétés admissibles et au gouvernement colombien, et de lignes de crédit, de baux ou de financement à recours restreint.

La SEE offre les quatre lignes de crédit suivantes pour la Colombie : Banco Cafetero (10 millions de dollars américains); Instituto de Fomento Industrial (10 millions de dollars américains); Banco Unión Colombiano (3 millions de dollars américains); Ecopetrol (10 millions de dollars américains).

La SEE peut aider, à moyen ou à long termes, des emprunteurs colombiens solvables à acquérir des biens et services canadiens admissibles. On peut faire appel au financement de la SEE pour un maximum de 85 % de la valeur des biens et services achetés à des fournisseurs canadiens.

Les exportateurs canadiens sont invités à communiquer avec le bureau de la SEE le plus près pour obtenir de plus en amples renseignements sur les conditions d'admissibilité au financement des exportations. Les sociétés colombiennes intéressées voudront peut-être communiquer directement avec la SEE au Canada pour obtenir des renseignements plus détaillées sur la marche à suivre pour demander des facilités de crédit.

## POUR RENSEIGNEMENTS

### Organismes du gouvernement colombien

DEPARTAMENTO NACIONAL DE PLANEACION  
(MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION NATIONALE)  
M. Jose Antonio Ocampo, directeur  
Calle 26 n° 13-19  
Santafé de Bogotá  
Téléphone : (571) 336-1600  
Télécopieur : (571) 282-2785

DANE (BUREAU NATIONAL DE LA STATISTIQUE)  
M<sup>me</sup> Maria Luisa Chiappe de Villa, directrice  
Avenida El Dorado CAN  
Santafé de Bogotá  
Téléphone : (571) 222-1100/222-2363  
Télécopieur : (571) 222-2305

BANCO DE LA REPUBLICA (BANQUE CENTRALE)  
M. Miguel Urrutia-Montoya, directeur général  
Carrera 7 n° 14-78 Piso 6  
Santafé de Bogotá  
Téléphone : (571) 342-1111/281-7445/283-2492  
Télécopieur : (571) 286-1686/286-1731

INCOMEX (INSTITUT DU COMMERCE INTERNATIONAL)  
M. Leonardo Sicard-Abad, directeur  
Calle 28 n° 13A-15  
Santafé de Bogotá  
Téléphone : (571) 281-2200/283-3304  
Télécopieur : (571) 281-2560

SUPERINTENDENCIA DE INDUSTRIA Y COMERCIO  
(BUREAU DU SURINTENDANT DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE)  
M. Jose Montealegre, surintendant  
Carrera 13 n° 27-00, Piso 5  
Santafé de Bogotá  
Téléphone : (571) 334-1221/334-2035  
Télécopieur : (571) 281-3950



SUPERINTENDENCIA BANCARIA (BUREAU DU SURINTENDANT DES BANQUES)

M. Jorge Castellanos, surintendant  
Calle 7 n° 4-49  
Santafé de Bogotá  
Téléphone : (571) 280-0280/280-0187  
Télécopieur : (571) 280-4759

DIRECCION DE IMPUESTOS Y ADUANAS NACIONALES-DIAN  
(REVENU INTÉRIEUR ET DOUANES)

M. Pedro-Nel Ospina, directeur  
Carrera 7 n° 6-45 Piso 6  
Santafé de Bogotá  
Téléphone : (571) 284-3400  
Télécopieur : (571) 286-5789

INSTITUTO COLOMBIANO DE ENERGIA ELECTRICA-ICEL  
(INSTITUT COLOMBIEN DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE)

M. Alfonso Castro, directeur  
Carrera 13 n° 27-00 Piso 3  
Santafé de Bogotá  
Téléphone : (571) 281-6200  
Télécopieur : (571) 286-2934

**Associations commerciales et chambres de commerce de la Colombie**

ASOCIACION NACIONAL DE INDUSTRIALES-ANDI (ASSOCIATION INDUSTRIELLE NATIONALE)

M. Carlos-Arturo Angel, président  
Carrera 13 n° 26-45 Piso 6  
Santafé de Bogotá  
Téléphone : (571) 281-0600  
Télécopieur : (571) 281-3188

ASOCIACION NACIONAL DE EXPORTADORES-ANALDEX  
(ASSOCIATION NATIONALE DES EXPORTATEURS)

M. Jorge Ramirez-Ocampo, président  
Carrera 10 n° 27-27 Int. 137  
Santafé de Bogotá  
Téléphone : (571) 342-0788  
Télécopieur : (571) 284-6911

CAMARA COLOMBIANA DE LA CONSTRUCCION-CAMACOL  
(CHAMBRE DE LA CONSTRUCTION DE COLOMBIE)

M. Alberto Vasquez-Restrepo, président

Calle 70A n° 10-22

Santafé de Bogotá

Téléphone : (571) 217-7166

Télécopieur : (571) 211-9559

FEDEMETAL (ASSOCIATION DES INDUSTRIES DU MÉTAL)

M. Gustavo Tobon-Londono, président

Calle 35 n° 4-81

Santafé de Bogotá

Téléphone : (571) 232-3600/287-0441

Télécopieur : (571) 285-7086

SOCIEDAD COLOMBIANA DE INGENIEROS  
(SOCIÉTÉ DES INGÉNIEURS DE COLOMBIE)

M. Hernando Monroy, président

Carrera 4 n° 10-41

Santafé de Bogotá

Téléphone : (571) 281-6229

Télécopieur : (571) 286-2200

ASOCIACION COLOMBIANA DE INGENIERIA AMBIENTAL Y  
SANITARIA-(ASSOCIATION COLOMBIENNE DU GÉNIE ENVIRONNEMENTAL  
ET SANITAIRE)

M. Jorge Triana Soto, président

Calle 26 n° 2-44, Planta San Diego

Santafé de Bogotá

Téléphone : (571) 243-0617/286-9030

Télécopieur : (571) 286-9030

FEDERACION NACIONAL DE COMERCIANTES-FENALCO  
(ASSOCIATION NATIONALE DES MARCHANDS)

M. Sabas Pretelt de la Vega, président

Carrera 4 n° 19-85, Piso 7

Santafé de Bogotá

Téléphone : (571) 286-0600/283-3326

Télécopieur : (571) 282-7273

ASOCIACION BANCARIA Y DE ENTIDADES FINANCIERAS  
(ASSOCIATION DES BANQUES ET DE LA FINANCE)

M. Cesar Gonzalez, président  
Carrera 9 n° 74-08, Piso 9  
Santafé de Bogotá  
Téléphone : (571) 211-4811/341-6263  
Télécopieur : (571) 211-9915

ASCONFECION (ASSOCIATION DES FABRICANTS DE VÊTEMENTS)

M. Andres de la Espriella, président  
Carrera 21 no 39-35  
Santafé de Bogotá  
Téléphone : (571) 245-6974  
Télécopieur : (571) 288-6215

ASOCIACION TEXTIL, LTDA. - ASOTEXTIL  
(ASSOCIATION DES DISTRIBUTEURS DE TEXTILES)

M. Luis Alfonso Rodriguez, directeur général  
Carrera 50 n° 100 B Sur-760 Carretera Sur  
La Estrella, Medellin  
Téléphone : (574) 278-3637/278-3089  
Télécopieur : (574) 278-3089

ASOCIACION COLOMBIANA DE EXPORTADORES DE  
FLORES-ASOCOLFLORES (ASSOCIATION DES EXPORTATEURS DE  
FLEURS)

M<sup>me</sup> Maria Isabel Patino, présidente  
Carrera 9A n°. 90-53  
Santafé de Bogotá  
Téléphone : (571) 257-9311  
Télécopieur : (571) 218-3693

ASOCIACION COLOMBIANA DE INDUSTRIALES  
PLASTICOS-ACOPLASTICOS (ASSOCIATION DES INDUSTRIES DU  
PLASTIQUE)

M. Carlos Garay Salamanca, président  
Calle 69 n° 5-33  
Santafé de Bogotá  
Téléphone : (571) 346-0655  
Télécopieur : (571) 249-6997

ASOCIACION NACIONAL DE COMERCIANTES DE  
AUTOPARTES-ASOPARTES (ASSOCIATION DES MARCHANDS DE PIÈCES  
D'AUTOMOBILE)

M. Jorge Lozano Rey, président  
Carrera 42 B n° 22 A-06  
Santafé de Bogotá  
Téléphone : (571) 337-7670/337-7671  
Télécopieur : (571) 337-7684

CAMARA COLOMBIANA DE LA INDUSTRIA PETROLERA-CAMPETROL  
(CHAMBRE DE L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE DE COLOMBIE)

M. Freddy Castaño, directeur général  
Carrera 13 A n° 104-09  
Santafé de Bogotá  
Téléphone : (571) 214-8681/214-8920/269-6114  
Télécopieur : (571) 629-0156

ASOCIACION COLOMBIANA DEL PETROLEO (ASSOCIATION PÉTROLIÈRE  
COLOMBIENNE)

M. Alejandro Martinez, directeur général  
Calle 86 n° 20-21, Of. 401  
Santafé de Bogotá  
Téléphone : (571) 616-8384/616-8385  
Télécopieur : (571) 616-8390

CONSEJO DE EMPRESAS AMERICANAS - CEA  
(CONSEIL DES ENTREPRISES AMÉRICAINES)

M. Jaime Lizarralde Lora, directeur général  
Calle 100 n° 11A-35, Of.802  
Santafé de Bogotá  
Téléphone : (571) 218-9644  
Télécopieur : (571) 610-4626

CAMARA DE COMERCIO DE BOGOTÁ (CHAMBRE DE COMMERCE DE  
BOGOTA)

M. Guillermo Fernandez de Soto, président  
Carrera 9 n° 16-21, Piso 8  
Santafé de Bogotá  
Téléphone : (571) 334-7900  
Télécopieur : (571) 284-7735

**CAMARA DE COMERCIO DE CALI**

M. Fabio Rodriguez, président

M<sup>me</sup> Pilar Lozano

Directora Departamento Relaciones Comerciales (Trade Point y WTC CALI)

Calle 8 n° 3-14, Piso 4

Cali

Téléphone : (92) 886-1300/886-1356

Télécopieur : (92) 886-1357

**CAMARA DE COMERCIO DE BUCARAMANGA**

M. Juan Jose Reyes, président exécutif

Carrera 19 n° 36-20, Piso 2

Bucaramanga

Téléphone : (976) 330-880

Télécopieur : (976) 334-062

**CAMARA DE COMERCIO DE CARTAGENA**

M. Augusto Martinez Martinez, directeur général

M<sup>me</sup> Ma. Cristina Pareja

Directora Administrativo

M<sup>me</sup> Gina Iriarte

Directora de Servicios Empresariales

Apartado 16

Cartagena

Téléphone : (95) 660-0763

Télécopieur : (95) 660-0802

**CAMARA DE COMERCIO DE BARRANQUILLA**

M. Enrique Berrio, président exécutif

Calle 40 n° 44-39

Barranquilla

Téléphone : (953) 415-055

Télécopieur : (953) 415-516

**CAMARA DE COMERCIO DE MANIZALES**

M. German Betancourt Arango, président exécutif

Carrera 23 n° 26-60

Manizales

Téléphone : (968) 841-840

Télécopieur : (968) 810-919

CAMARA DE COMERCIO DE MEDELLIN  
M<sup>me</sup> Elsa Victoria Correa, directrice  
M. Jose Ignacio Arbelaez, directeur  
Area de Comercio  
Carrera 46 n° 52-82, Piso 5  
Medellin  
Téléphone : (94) 5116111  
Télécopieur : (94) 5124475

Entreprises colombiennes d'études de marché

A. C. NIELSEN DE COLOMBIA S.A.  
M. Felipe Urdaneta, directeur général  
Calle 80 n° 5-81  
Santafé de Bogotá  
Téléphone : (571) 211-9100  
Télécopieur : (571) 211-8894

MARKET RESEARCH DE COLOMBIA  
M. Jorge Martinez, directeur général  
Carrera 16A n° 76-31  
Santafé de Bogotá  
Téléphone : (571) 236-2826/236-6755  
Télécopieur : (571) 257-2949

ANALIZAR MERCADEO LTDA.  
M<sup>me</sup> Gloria Tovar, directrice générale  
Calle 64 n° 4-88  
Santafé de Bogotá  
Téléphone : (571) 249-5413  
Télécopieur : (571) 210-1127

DATA RESEARCH DE COLOMBIA  
M. Julian Caro, directeur général  
Calle 45 n° 21-28  
Santafé de Bogotá  
Téléphone : (571) 232-1213/285-0943  
Télécopieur : (571) 287-1270

CENTRO NACIONAL DE CONSULTORIA  
M. Roque Gonzalez, directeur général  
Diagonal 34 n° 5-27  
Santafé de Bogotá  
Téléphone : (571) 88-3100/288-1811  
Télécopieur : (571) 287-2670

OPTIMOS LTDA.

M<sup>me</sup> Rocio Aristizabal, directrice générale

Transversal 19A n° 124-59

Santafé de Bogotá

Téléphone : (571) 213-3308/213-1289

Télécopieur : (571) 215-9576

**Banques commerciales de Colombie**

BANCO CAFETERO

M. Gilberto Gomez-Arango, président

Calle 28 n° 13-A-15/53

Santafé de Bogotá

Téléphone : (571) 341-1511/281-3548/243-1481

Télécopieur : (571) 284-6516

BANCO GANADERO

M. Jesus-Enrique Villamizar-Angulo, président

Carrera 9 n° 72-21

Santafé de Bogotá

Téléphone : (571) 217-0100/310-7766

Télécopieur : (571) 235-1248

BANCO DE BOGOTÁ

M. Alejandro Figueroa, président

Calle 36 n° 7-47 Piso 15

Santafé de Bogotá

Téléphone : (571) 288-1188/288-0192

Télécopieur : (571) 245-0520

BANCO DE COLOMBIA

M<sup>me</sup> Alvaro Jaramillo-Buitrago, présidente

Calle 30A n° 6-38 Piso 11

Santafé de Bogotá

Téléphone : (571) 285-0300/232-9817

Télécopieur : (571) 288-7198/288-7252

BANCO DE OCCIDENTE

M. Efrain Otero-Alvarez, président

Carrera 5 n° 12-42

Cali

Téléphone : (572) 882-3208

Télécopieur : (572) 883-4715

BANCO UNION COLOMBIANO  
M. Fernando Suescún Mutis, président  
Carrera 7A n° 71-52 Piso 2  
Santafé de Bogotá  
Téléphone : (571) 312-0411  
Télécopieur : (571) 312-0843

BANCO DE CREDITO  
M. Luis Fernando Mesa  
Calle 27 n° 6-48 Piso 4  
Santafé de Bogotá  
Téléphone : (571) 286-6817  
Télécopieur : (571) 286-6850

**Ambassade du Canada — Bogotá (Colombie)**

Calle 76 n° 11-52  
Santafé de Bogotá  
Colombia  
Apartado Aéreo 53531  
Téléphone : (571) 313-1355  
Télécopieur : (571) 313-3046

M. C. William Ross, ambassadeur

**Section commerciale**

M. Murray Esselmont  
Conseiller commercial  
Gestion de section, planification de programmes,  
défense et aviation civile, services financiers

M. Kevin Sinnott  
Troisième secrétaire (affaires commerciales)  
Technologies de pointe, produits et services environnementaux, services  
commerciaux

M. Carlos Eduardo Rivera  
Conseiller commercial  
Secteur pétrolier et gazier, électricité et énergie et services connexes, mines,  
transports

M. Carlos Van Cotthem  
Conseiller commercial  
Agriculture, alimentation, produits de consommation, pâtes et papiers



M. Diego Barriga  
Conseiller commercial  
Machines et outils industriels, machines et matériel de transformation des  
plastiques, produits et projets de construction civile

**Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international**

M<sup>me</sup> Patricia Filteau  
Ministère des Affaires étrangères et du commerce international  
Direction du commerce dans l'Amérique latine  
125, promenade Sussex  
Ottawa (Ont.)  
K1A 0G2  
Téléphone : (613) 995-7529  
Télécopieur : (613) 943-8806/944-0479

### Sites Web qui peuvent être utiles

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international  
<http://www.dfait-maeci.gc.ca>

Industrie Canada  
<http://info.ic.ca>

Société pour l'expansion des exportations  
<http://edc.ca>

Corporation commerciale canadienne  
<http://ccc.ca>

Agence canadienne de développement international  
<http://acdi-cida.gc.ca>

Renseignements généraux sur la Colombie  
<http://www.bg.bib.de/~ai25ga/Colombia.html>

El Tiempo (quotidien de Bogotá)  
<http://www.eltiempo.com>

## Annexe

### Économie intérieure

*L'ambassade produit une étude sommaire trimestrielle de l'économie colombienne. On peut consulter cette étude sur le site Web du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international ou se la procurer en communiquant avec la Section commerciale de l'ambassade du Canada à Bogotá.*

	En millions de dollars américains ou fluctuations en pourcentage	Chang.	e/estimatif	p/prévu
		1994 (e)	1995 (e)	1996 (p)
- PIB		57 842,0	62 469,4	67 779,3
- Croissance réelle du PIB (%)		5,7	5,0	3,0
- PIB par habitant (\$ courants)		1 629,0	1 728,0	1 841,0
- Dépenses. du gouv, en % du PIB		16,0	18,0	19,0
- Inflation (%)		22,6	20,0	21,63
- Taux de chômage (villes) (%)		8,8	8,5	12
- Réserves internationales nettes		8 008,0	8 200,0	8 400,0
- Taux de change moyen (1 \$ US)		826,5	925,7	1 046,0
- Dette étrangère totale		18 189,0	20 475,0	22 475,0

Échanges entre la Colombie et le Canada (millions de dollars canadiens)

	<u>1992</u>	<u>1993</u>	<u>1994</u>	<u>1995</u>	<u>1996</u>
Export. vers Colombie	242,2	240,0	452,2	375,3	419,2
Import. de Colombie	130,3	172,0	257,4	372,0	297,0


#### **Principales exportations canadiennes vers la Colombie**

Pâtes et papiers, céréales, fil de cuivre, machines, chaudières, légumes, véhicules, sel, soufre, plastiques, amidon.

#### **Principales exportations colombiennes vers le Canada**

Minéraux, carburants, café, thé, fruits et noix comestibles, arbres vivants, plantes, diverses préparations comestibles, art, vêtements

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01074651 2

CA1 EA513 97153 FRE DOCS  
Colombie 43279280